





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-179**

**Séance publique du**

**20 avril 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150420- lmc165103-DE-1-1
Date de signature : 23/04/2015
Date de réception : jeudi 23 avril 2015
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : SUBVENTIONS ANCIENS COMBATTANTS - 1ÈRE REPARTITION 2015**

Le 20 avril 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/04/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Danièle BRUNET, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaele LENFANT, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Irène MALAUZAT à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : S.Dijon

Monsieur Gerard DELOCHE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et  
Services aux Publics  
Direction Services aux Publics

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 AVRIL 2015

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gerard DELOCHE

**Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE**

**OBJET** : SUBVENTIONS ANCIENS COMBATTANTS - 1ÈRE REPARTITION 2015- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, la Ville apporte, chaque année, son soutien aux associations en attribuant des subventions destinées en particulier à promouvoir des actions ponctuelles, à encourager le développement de la Vie Associative notamment par la participation à l'animation des quartiers.

Le tableau ci-annexé comporte les renseignements sur le total des subventions de fonctionnement accordées aux Anciens Combattants en 2013 et en 2014, ainsi que le montant des subventions proposées pour 2015 aux associations qui ont déposé leur demande.

Toutes ces demandes ont reçu un avis favorable en date du 10 mars 2015.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**DECIDER** l'attribution de la première répartition des subventions de fonctionnement dont la liste des bénéficiaires figure dans le tableau suivant, pour un montant total de 8 300 €.

**DIRE** que cette somme sera imputée sur la ligne budgétaire 92025 6574 1737 intitulée : subventions de fonctionnement « Associations Anciens Combattants », qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

## 1 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

**Direction chef de projet : Anciens Combattants**

**Direction gestionnaire : Anciens Combattants**

**Politique publique :16-Développement des partenariats et de la vie associative et commerçante.**

N° Tiers	NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET SUBVENTION et Imputation budgétaire + disponibilités	CONVENTION ou AVENTANT N°	DIRECTION GESTIONNAIRE :		
				MONTANTS ATTRIBUES		SUBVENTION PROPOSEE
				Année N-2	Année N-1	Année N
10055	Amicale des Anciens Combattants de Puyricard	<b>Subvention de fonctionnement</b>	NON	1 000 €	1 000 €	1 000 €
17874	Union Nationale des Combattants UNC-UNCAFN			2 450 €	2 450 €	2 300 €
29783	Association des Anciens Marins et Marins anciens Combattants du Pays d'Aix (AMMAC)	<b>Imputation budgétaire n°9 92025 6574 1737</b>		1 000 €	1 000 €	800 €
29789	Union Nationale des Parachutistes section Aix-en-Provence Parachutistes Anciens Combattants et de Réserve			700 €	700 €	700 €
49972	Comité d'Entente d'Associations d'Anciens Combattant et Patriotiques du Pays d'Aix.	<b>Crédits disponibles : 11475€</b>		3 000 €	3 000 €	3 000 €
72784	Comité Local d'Aix et du Pays d'Aix des BDR de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance			600 €	600 €	500 €

Total : 8 300 €

Solde : 3 175 €